

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 15 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois le quinze mai à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MARTIN DU BOIS, dûment convoqué s'est réuni en session extraordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur VIRONNEAU Jean-Philippe.

Date de convocation du Conseil Municipal : Le 10 mai 2023

PRESENTS (6) : Mrs VIRONNEAU Jean-Philippe, BIERRE François, EYMAS David, ROUMEGOUX Laurent, YVON Thibaud, Joël CAURRAZE.

EXCUSES (4) : M. Alain DAVID (a donné procuration à M. Jean-Philippe VIRONNEAU), MESTADIER William, VISCARDI Aurélien, Priscillia LAJUS

Secrétaire de séance : M. Laurent ROUMEGOUX

Le procès-verbal de la réunion du 24 avril est adopté à l'unanimité

DELIBERATION 2023 05 01

SUBVENTION F.D.A.E.C.

M. le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution d'Aide à l'équipement des Communes (FDAEC) votées par le Conseil Départemental au cours de l'Assemblée plénière. La réunion cantonale présidée par Monsieur Sébastien LABORDE et Mme Michelle LACOSTE, Conseillers Départementaux, en date du 13 mars 2023 a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de 15 375.00 €

Considérant l'inscription au budget d'une dépense d'investissement en voirie

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal décide :

- de réaliser en 2023

Les opérations suivantes :

👉 Travaux de voirie

14 015.39 € HT

- Réfection des routes Baudrit, Plessis, Lapourcaud, Rabier

- Acquisition véhicule communal, nécessaire aux activités du service voirie

13 772.76 € HT

- de demander au Conseil Départemental de lui attribuer une subvention de

15 375.00 € HT

- d'assurer le financement complémentaire par autofinancement pour un montant de

12 413.15 € HT

DELIBERATION 2023 05 02

CHOIX DE L'ARCHITECTE PROJETS EPICERIE MULTI SERVICES ET

REHABILITATION IMMEUBLE COMMUNAL

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la commune est maître d'ouvrage pour les travaux du projet d'épicerie multi services et du projet de réhabilitation d'un immeuble communal.

Un appel à candidature a été lancé pour le choix d'un maître d'œuvre (Architecte).

Ce dernier sera chargé des phases études et direction des travaux (DIAG, ESQ, APS, APD, PRO, VISA, DET, AOR, GPA, OPC).

Une consultation a été lancée le 03 avril 2023 pour la mission de maîtrise d'œuvre, en consultation directe auprès de plusieurs architectes.

La commission d'appels d'offres s'est réunie le 02 mai 2023 et deux architectes ont répondu :

Michel SOULE et Bernard PIZON.

Après étude des propositions de chacun, la commission a choisi le cabinet de M. Michel SOULE.

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 02 mai 2023,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

A retenir la candidature de M. SOULE, pour la mission de maîtrise d'œuvre complète des projets Epicerie Multi services et réhabilitation d'un immeuble communal.

Une consultation a été lancée pour les deux projets auprès de géomètres pour relever topographiques auprès de bureau d'études géotechnique de sols.

Le choix de l'emplacement de l'épicerie multi services sera fait ultérieurement.

Autorise M. le Maire à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à l'exécution du marché de maîtrise d'œuvre, à solliciter les autorisations et à signer tous les actes et documents de toute nature nécessaire à la réalisation de ces projets.

COMMISSIONS COMMUNALES

Bâtiment : Monsieur CAURRAZE informe ses collègues que suite aux travaux de peinture des murs à l'intérieur de la salle des fêtes ayant été obligé de sortir l'enduit (une journée sans supplément sur le prix), il est apparu qu'après finition il ressortait un effet visuel grossier, Par conséquent l'entreprise SERVANTY doit revenir afin de poncer le mur et de reprendre la peinture.

Suite à la dégradation de la façade à l'entrée de la salle des fêtes côté route causée par un particulier qui a loué la salle des fêtes, une entreprise est intervenue au frais du loueur. Un devis va être demandé pour repeindre la totalité du mur extérieur de la salle des fêtes.

Salle des fêtes : Monsieur CAURRAZE informe ses collègues que lors de la location de la salle des fêtes des incivilités sont commises et certaines nécessitent l'intervention de la gendarmerie.

Une prochaine réunion de la commission bâtiment aura lieu afin de modifier le règlement intérieur.

QUESTIONS DIVERSES

* Monsieur le Maire propose d'installer des caméras de surveillance dans la commune suite à des dégradations provoquées dans le bourg. Le Conseil Municipal va réfléchir à ce projet.

* M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal les horaires d'ouverture du bureau de vote : soit 8h 18h. Un tableau de présence sera envoyé au Conseil Municipal pour l'organisation du bureau de vote.

*Un représentant de l'enseigne VIVAL est venu présenter son projet concernant la création de l'épicerie multi services.



Le secrétaire de séance

Laurent ROUMEGOUX

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée



le Maire
Jean-Philippe VIRONNEAU